

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 décembre 2022, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Johanne Fournier, *directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe*

**2022-480      Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2022 – Employés municipaux**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2022 pour les employés municipaux.

ADOPTÉE.

**2022-481      Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2022 – Élus municipaux**

IL est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2022 pour les élus municipaux.

ADOPTÉE.

*Le maire Martin Damphousse confirme le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

*41. Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent  
Budget 2023*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant au montant du règlement 960 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2023;

- Demande de précision quant au règlement 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes pour l'année 2023.

*Fin de la première période de questions.*

## PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2022-482**

### **Approbation procès-verbal Séance générale 7 novembre 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 novembre 2022 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

**2022-483**

### **Approbation des comptes – Novembre 2022**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de novembre 2022 :

**Fonds d'administration :** **3 913 178.90 \$**

*Chèques numéros 48817 à 48836, 48910 à 48975, 49037 à 49073, 49154 à 49193 pour un montant de 638 159.99 \$*

*Chèques annulés 46231 pour un montant total de 100 \$.*

*Paiements par dépôts directs numéros 48837 à 48892, 48896 à 48909, 48976 à 49032, 49074 à 49137, 49144 à 49153 et 49194 à 49274 pour un montant total de 1 220 374.87 \$.*

*Paiement par dépôts directs annulés numéros 48887 pour un montant total de 85.28 \$.*

*Paiements électroniques pour un montant total de 2 054 829.32 \$*

**Fonds des dépenses en immobilisation :** **1 201 890.36 \$**

*Chèque numéro 48893, 48894, 49033, 49138, 49275, 49276 et 49277 pour un montant de 1 043 399.69 \$.*

*Paiements par dépôts directs numéros 48895, 49034, 49035, 49036, 49139 à 49143 et 49278 pour un montant total de 158 490.67\$.*

**TOTAL** **5 115 069.26 \$**

*Certificat de la trésorière numéro 3753*

ADOPTÉE.

2022-484

**Dépôt – Certificat du greffier – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 958 – Novembre 2022**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt de certificat du greffier suivant :

- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 958 décrétant l'acquisition des lots 6 224 304 et 6 224 305 situés sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 750 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2022-42 Règlement 962 décrétant l'imposition de redevances à l'enfouissement et au traitement des sols contaminés pour les entreprises varennoises**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 962 décrétant l'imposition de redevances à l'enfouissement et au traitement des sols contaminés pour les entreprises varennoises.

**A-2022-43 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 959 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2023**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 959 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2023.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2022-44 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 960 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2023**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 960 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2023.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2022-45** **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 961 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 247 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 961 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 247 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2022-485** **Adoption – Règlement RM-VAR-204-3 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de modifier le montant des amendes et d'ajouter les frais de remorquage à même le constat d'infraction**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement RM-VAR-204-3 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de modifier le montant des amendes et d'ajouter les frais de remorquage à même le constat d'infraction.

ADOPTÉE.

**2022-486** **Adoption – Règlement RM-VAR-205-1 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal afin d'ajouter diverses précisions et de modifier les tarifs des constats et du remorquage des véhicules**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement RM-VAR-205-1 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal afin d'ajouter diverses précisions et de modifier les tarifs des constats et du remorquage des véhicules.

ADOPTÉE.

**2022-487 Adoption – Règlement 534-93 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de prévoir les interdictions et les limites applicables sur la Place du 350<sup>e</sup>**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-93 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de prévoir les interdictions et les limites applicables sur la Place du 350<sup>e</sup>.

ADOPTÉE.

**2022-488 Adoption – Règlement 877-3 modifiant le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire afin d'actualiser la liste des officiers désignés et de modifier les limites monétaires de la délégation**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 877-3 modifiant le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire afin d'actualiser la liste des officiers désignés et de modifier les limites monétaires de la délégation.

ADOPTÉE.

**2022-489 Adoption – Règlement 879-2 modifiant le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal afin d'y ajouter l'affectation de la taxe pour l'environnement et de modifier le type de dépenses pouvant être financées à même le fonds**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 879-2 modifiant le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal afin d'y ajouter l'affectation de la taxe pour l'environnement et de modifier le type de dépenses pouvant être financées à même le fonds.

ADOPTÉE.

**2022-490 Adoption – Règlement 919-1 modifiant le règlement 919 décrétant une taxe sur le coefficient d’occupation du sol en milieu commercial et industriel pour l’année 2020 fin d’en modifier le titre et la méthode de calcul**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 919-1 modifiant le règlement 919 décrétant une taxe sur le coefficient d’occupation du sol en milieu commercial et industriel pour l’année 2020 fin d’en modifier le titre et la méthode de calcul.

ADOPTÉE.

**2022-491 Adoption finale – Règlement 707-151 modifiant le règlement de zonage 707 afin de prévoir des dispositions relatives à l’éclairage des serres agricoles**

CONSIDÉRANT qu’un avis d’assemblée publique de consultation a été publié en date du 8 novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-151 modifiant le règlement de zonage 707 afin de prévoir des dispositions relatives à l’éclairage des serres agricoles.

ADOPTÉE.

**2022-492 Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. no 2022-115  
Permettre un usage d’entrepreneur en construction  
593, boulevard Lionel-Boulet  
*Construction Delisle***

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage d’entrepreneur en construction au 593, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la résolution CCU 2022-116 du 9 novembre 2022, le Comité consultatif d’urbanisme recommande unanimement d’autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-115 afin de permettre l'exercice d'un usage « C9-05-01 – Entrepreneur en construction » dans le local C du 593, boulevard Lionel-Boulet, lequel à une superficie de 335 m<sup>2</sup>.

Le tout, tel que décrit dans le formulaire de demande de permis daté du 28 juin 2022.

Le bâtiment principal est sis au 593, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 146 363 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-228.

ADOPTÉE.

**2022-493**

**Adoption finale – P.P.C.M.O.I. no 2022-080**  
**Permettre un usage accessoire de dégustation de bière**  
**1015, boulevard Lionel-Boulet**  
***Brasseurs du Moulin***

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage accessoire de dégustation de bière au 1015, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-077 du 6 juillet 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2022-378 adoptée lors de la séance générale du 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 8 novembre 2022 invitant tout intéressé à transmettre une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter au plus tard le 16 novembre 2022 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifesté dans ces délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-080 afin de permettre un usage accessoire de dégustation de bière.

Le tout, tel que présenté, sur les plans concepts déposés de Blanchette Architectes, dossier 2131 en date du 21 juin 2021.

Le bâtiment principal est sis au 1015, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 326 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.*

**2022-494      Demande d'usage conditionnel no 2022-114  
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire  
770, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 770, chemin du Petit-Bois;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2022-118 du 9 novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 novembre 2022 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2022-114 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire le tout, telle que présenté sur les plans de la compagnie Dryburg Architecture Design, dossier 2238, en date du 20 octobre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 770, chemin du Petit-Bois, sur les lots 6 002 576 et 6 224 471 du cadastre officiel du Québec, dans la zone A-214.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.*

**2022-495      Demande d'usage conditionnel no 2022-118  
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire  
96, rue Borduas**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 96, rue Borduas;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2022-119 du 9 novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 novembre 2022 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2022-118 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Carol-Ann Lavoie, dossier 2022.076, en date du 24 octobre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 96, rue Borduas sur le lot 6 006 306 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-473.

ADOPTÉE.

**2022-496      Règlement 957 décrétant l'acquisition d'un véhicule autopompe pour le Service de sécurité incendie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 550 000 \$ pour en acquitter le coût  
Emprunt Temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le Règlement 957 décrétant l'acquisition d'un véhicule autopompe pour le Service de sécurité incendie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 550 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 550 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2022-497      Règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes  
Application pour l'année 2023**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 24 avril 2017, du règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, le conseil municipal doit adopter une résolution pour fixer la période durant laquelle le propriétaire d'un immeuble compris dans le territoire d'application visé par le règlement peut soumettre une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit définir l'enveloppe budgétaire disponible pour les différentes phases du programme d'aide;

CONSIDÉRANT que des employés doivent être désignés pour l'application du règlement 851;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Dominic Scully, et la conseillère en urbanisme, madame Judith Bonvouloir, soient nommés fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 851;

QUE la période de réception des demandes pour cette phase du programme soit échelonnée du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2022-498 Appel d'offres – Fourniture et installation de compteurs d'eau  
Rejet de soumissions**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT que ces deux soumissions sont non conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes rejette les deux soumissions reçues pour l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau.

ADOPTÉE.

**2022-499 Appel d'offres – Acquisition d'un camion autopompe – Service de Sécurité Incendie – Adoption des critères qualitatifs**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour l'appel d'offres public d'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de Sécurité Incendie.

ADOPTÉE.

**2022-500 Octroi de contrat – Cahiers des charges pour la signalisation intérieure et extérieure du Centre Multifonctionnel**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets en date du 14 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Arium design inc. un contrat pour la réalisation des cahiers des charges pour la signalisation intérieure et extérieure du Centre Multifonctionnel pour un montant de 26 679,95 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 13 juillet 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette dépense sera financée par une appropriation au surplus accumulé non affecté.

*Certificat de la trésorière numéro 3751*  
ADOPTÉE.

**2022-501      Contrat d'entretien et de soutien  
Logiciels informatique PG Solutions inc.  
Année 2023**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la Loi sur les Cités et Villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme PG Solutions inc. le contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatique pour l'année 2023, pour un montant de 121 392,92 \$ taxes incluses.

*Certificat de la trésorière numéro 3752*

ADOPTÉE.

**2022-502      Versement de l'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt  
patrimonial  
2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 7 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière au montant de 12 785,77 \$ aux propriétaires du 2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion.

Un montant de 6 392,89 \$ provient du Fonds patrimonial et un montant de 6 392,88 \$ provient de la contribution du ministère de la Culture et des Communications.

*Certificat de la trésorière numéro 3755*

ADOPTÉE.

**2022-503      Programme d'aide à la voirie locale  
Volet — Projets particuliers d'amélioration**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les dépenses, d'un montant de 14 160 \$ taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE.

**2022-504 Demande d'aide financière – Embellissement de la cour d'école – J.P.-Labarre**

CONSIDÉRANT que l'école J.P.-Labarre déposera en décembre 2022 une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet (mesure 50530);

CONSIDÉRANT que la subvention de la Ville de Varennes est conditionnelle à l'obtention de la subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement (mesure 50530) et que celle-ci sera offerte lors de la première pelletée de terre pour les travaux qui seront effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes dépose une lettre d'engagement d'investissement de 50 000.00 \$ conditionnel à l'octroi de la subvention par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2022-505 Acte de cession – Passage piétonnier (entre la rue de la Tenure et la rue de l'Âtre) – lot 6 148 289  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Varennes et 142383 Canada inc.; tel acte de cession

est annexé à la présente comme si au long reproduit;

ADOPTÉE.

**2022-506      Versement à la réserve financière  
Assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser à ladite réserve financière un montant estimé à 388 459 \$, pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE.

**2022-507      Versement à la réserve financière  
Voirie et reconstruction des rues**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008;

CONSIDÉRANT que cette réserve financière a été modifiée par les résolutions 2010-422 du 6 décembre 2010 et 2013-237 du 3 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER à ladite réserve financière un montant estimé à 833 000 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE.

**2022-508      Appropriation de la réserve financière  
Eau potable et réseau d'aqueduc**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approprier de ladite réserve financière un montant estimé à 176 420 \$, pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE.

**2022-509 Appropriation de la réserve financière dons philanthropiques – Service de dette 2022**  
**Bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique**

CONSIDÉRANT l'existence de la réserve financière pour les dons philanthropiques de la bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique et qu'un solde est libre sur celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER de ladite réserve financière un montant de 120 000 \$, représentant une portion du paiement en capital et intérêts 2022 du règlement 746 – Construction d'une nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique.

ADOPTÉE.

**2022-510 Appropriation au Fonds des carrières et sablières**

CONSIDÉRANT qu'il existe un Fonds des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT le règlement 739 décrétant des travaux de décohesionnement sur le chemin de la Butte-aux-Renards;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER au Fonds des carrières et sablières un montant de 15 000 \$ pour l'année 2022 représentant les dépenses en capital et intérêts pour le règlement 739 ainsi que les frais de la MRC pour la gestion des carrières et sablières. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE.

**2022-511 Appropriation de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – 2023**

CONSIDÉRANT qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la conseillère en gestion financière en date du 28 novembre 2022 et annexé à la présente comme si au long réité, afin de les approprier en diminution du service de dette des montants de capital et d'intérêts sur les emprunts mentionnés.

ADOPTÉE.

**2022-512 Rachat du fonds de roulement – projets 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le rachat des projets 2020 financés par le fonds de roulement pour un montant total de 1 633 102.59 \$.

*Certificat du trésorier numéro 3754*

ADOPTÉE.

**2022-513 Transferts budgétaires – Novembre 2023**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour novembre 2022 au montant de 3 363 360,00 \$ conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 29 novembre 2022 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2022-514 Régie intermunicipale du Centre multisports régional Budget 2023**

CONSIDÉRANT que le 20 octobre 2022, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation aux villes de Varennes et de Sainte-Julie et à la municipalité de Saint-Amable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes approuve le budget 2023 de la Régie intermunicipale  
du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son Conseil d'administration  
le 20 octobre 2022.

ADOPTÉE.

**2022-515 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-  
Amable  
Budget 2023**

ATTENDU que le 16 novembre 2022, le Conseil d'administration de la Régie  
intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie Saint-Amable, a  
adopté son budget pour l'exercice financier 2023 (résolution 22-5370) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2023 de la Régie  
intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie Saint-Amable,  
prévoyant une dépense totale de 4 430 863 \$, dont un montant de  
1 171 406 \$ est attribué à la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2022-516 Régie Intermunicipale des Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu  
Budget 2023**

CONSIDÉRANT la tenue de la séance du Conseil d'administration de la Régie  
intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu tenue le  
15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de  
Varennes;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune  
des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale des  
services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit verser une quote-part annuelle à la Régie  
intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère  
Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes approuve le budget 2023 de la RISAVR au montant  
de 1 172 500 \$, le tout tel qu'indiqué à la résolution 2022-09-15-04 datée du  
15 septembre 2022.

ADOPTÉE.

**2022-517 Résiliation – Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville**

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT que les parties à l'Entente désirent y mettre fin d'un commun accord;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin à l'Entente;

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RÉSILIER l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à compter du 1er janvier 2023;

D'ACHEMINER copie certifiée conforme de la présente résolution aux parties à l'Entente;

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, à signer pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document à intervenir donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2022-518 Approbation calendrier séances ordinaires 2023**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes décrète la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 comme suit :

Lundi 9 janvier  
Lundi 6 février  
Lundi 6 mars  
Lundi 3 avril  
Lundi 1 mai  
Lundi 5 juin  
Lundi 3 juillet  
Lundi 14 août  
Lundi 11 septembre  
Lundi 2 octobre  
Lundi 6 novembre  
Lundi 4 décembre

Que les séances se tiennent à 20 h, à la Maison Saint-Louis, située au 35, rue de la Fabrique, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE.

**2022-519      Comité responsable du contrôle des démolitions  
Renouvellement des membres**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 21 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que le comité doit procéder au renouvellement de ses trois (3) membres réguliers et d'un membre substitut;

CONSIDÉRANT le désir des membres actuels de renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité responsable du contrôle des démolitions :

- Guillaume Fortier, membre régulier;
- Marc-André Savaria, membre régulier;
- Gaétan Marcil, membre régulier;
- Carine Durocher, membre substitut.

ADOPTÉE.

**2022-520      Nomination – Greffière adjointe – Gestion du greffe et archives  
Service des Affaires corporatives et du Greffe**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Mylène Rioux au poste de Greffière-adjointe – gestion du greffe et archives, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 3 janvier 2023.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2022-521      Mesure disciplinaire – Employé matricule 685**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la directrice du Service des ressources humaines par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller  
Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imposer un jour ouvrable de suspension sans solde à l'employé portant le matricule numéro « 685 ».

ADOPTÉE.

**2022-522**

**Mouvement du personnel  
Personnel cadres (1er juillet au 31 décembre 2022)**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tableau en annexe afin de confirmer les amendements aux annexes des conditions de travail des personnes dont les matricules figurent audit tableau;

D'AUTORISER, s'il y a lieu, le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines par intérim à signer tous documents pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2022-523**

**Mouvement du personnel  
Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2022-12 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Possibilité d'obtenir un sommaire papier du budget lors de la séance spéciale du 12 décembre prochain;
- Demande d'un compte-rendu de monsieur le maire Martin Damphousse sur la COP27 tenue le 6 décembre dernier à Charm el-Cheikh, en Égypte.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 35.

*Le maire,*

*La directrice du Service des Affaires  
corporatives et du Greffe,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Johanne Fournier, OMA